


Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Freedom Insurance Company n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario

11 janvier 2012

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que Freedom Insurance Company (<http://freedominsurancecompany.com/>) n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario.

Les consommateurs qui souscrivent de l'assurance auprès des assureurs qui ne sont pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#)  et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurances autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une liste complète des [compagnies d'assurances](#) et des [agents d'assurance](#) autorisés à exercer leurs activités en Ontario.

Un courtier ou un agent d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance.

PERSONNES-RESSOURCES

Demandes de la part des médias

Kristen Rose
416-226-7803
kristen.rose@fscsco.gov.on.ca

Demandes de la part du public

1-800-668-0128